



UNITED NATIONS

International Residual Mechanism for Criminal Tribunals

The International Residual Mechanism for Criminal Tribunals ("Mechanism") was established on 22 December 2010 by the United Nations Security Council to continue the jurisdiction, rights, obligations and essential functions of the International Criminal Tribunal for Rwanda ("ICTR") and the International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia ("ICTY") which closed in 2015 and 2017, respectively

STATEMENT

PRESIDENT

(Exclusively for the use of the media. Not an official document)

**Allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU
M^{me} la Juge Graciela Gatti Santana
Présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions
résiduelles des Tribunaux pénaux
12 décembre 2023**

Merci beaucoup Monsieur le Président,

D'emblée, je tiens à vous féliciter d'avoir pris la présidence du Conseil de sécurité et à vous remercier pour le soutien apporté au Mécanisme résiduel.

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Le 9 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention sur le génocide. Un jour plus tard, elle adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les lueurs d'espoir produites par ces instruments se sont véritablement amplifiées lorsque cet auguste Conseil de sécurité les a placées au cœur de la création des Tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Ces institutions pionnières ont montré pour la première fois depuis Nuremberg que les réprobations de la société à l'égard de la haine et des crimes qu'elle engendre, ainsi que le désir d'équité qui l'accompagnait dans l'établissement des responsabilités à la suite d'un conflit, n'étaient pas de simples aspirations, mais quelque chose que la communauté internationale garantirait. Les Tribunaux ad hoc ont traduit en justice des centaines d'auteurs de crimes notoires qui, pour beaucoup à l'époque, échappaient aux juridictions nationales.

Le Mécanisme est l'incarnation des promesses faites il y a de cela 75 ans par l'Assemblée générale et des mesures qu'elle a prises il y a 30 ans pour les matérialiser en réponse aux ravages causés en ex-Yougoslavie et au Rwanda dans les années 90. Nous continuons de montrer que justice sera rendue dès lors que la communauté internationale s'y engage collectivement, que cette justice sera équitable et que nous maintiendrons le cap jusqu'à l'achèvement de nos travaux. Je me tiens devant vous aujourd'hui pour affirmer ces idéaux, pour rendre hommage au mandat confié au Mécanisme et pour exprimer ma volonté de terminer le travail. Je suis fière de dire que nous touchons au but.

**Monsieur le Président,**

La dernière fois que j'ai pris la parole devant cette auguste assemblée, en juin, le Mécanisme se trouvait dans une position très différente. Des événements décisifs se sont produits depuis lors, et le Mécanisme a enfin opéré une transition en entrant dans sa phase véritablement résiduelle. Nous ne sommes plus saisis d'aucun procès en première instance ou en appel dans des affaires relatives à des crimes principaux depuis la suspension *sine die*, en septembre, de la procédure dans l'affaire concernant Félicien Kabuga. Dans l'intervalle, ce dernier demeure au quartier pénitentiaire des Nations Unies, à La Haye, pendant que la Chambre de première instance est saisie de la question de sa mise en liberté provisoire. Les conseils assurant la défense de Félicien Kabuga, avec l'aide du Greffier, cherchent activement un lieu qui convienne à cet effet, et ces questions seront débattues au cours d'une conférence de mise en état qui se tiendra demain, le 13 décembre. En outre, il a été conclu à titre provisoire, en octobre, que Félicien Kabuga n'était pas indigent et qu'il serait en mesure de financer l'intégralité des frais engagés pour sa défense s'il lui était donné accès aux avoirs gelés par le TPIR et le Mécanisme. Établir la faisabilité du recouvrement des frais engagés pour sa défense et les recouvrir *in fine* est primordial pour le Mécanisme.

Par ailleurs, grâce au Bureau du Procureur, le Mécanisme a fait un pas de plus vers l'achèvement de ses fonctions en matière de recherche de fugitifs. En effet, le 14 novembre, ce dernier a annoncé le décès du fugitif Aloys Ndimbati, qui avait été initialement mis en accusation par le TPIR en 1995 et dont l'affaire avait été renvoyée au Rwanda. Si l'extinction des poursuites engagées contre Aloys Ndimbati fera l'objet d'une décision, je tiens à féliciter chaleureusement le Procureur et l'équipe chargée de la recherche des fugitifs qu'il dirige pour ce résultat, qui nous permet dans une certaine mesure de clore un chapitre. Aujourd'hui, il ne reste plus que deux fugitifs du TPIR, qui devraient être jugés au Rwanda en exécution des décisions de renvoi pertinentes.

Compte tenu de l'achèvement en substance des principaux travaux judiciaires hérités des Tribunaux ad hoc et des progrès considérables réalisés dans d'autres domaines, le Mécanisme se concentre maintenant sur la planification pour l'avenir et, en fin de compte, sur la réduction progressive de ses opérations. Nous travaillons sans relâche pour satisfaire vos attentes et répondre pleinement aux éléments connexes de la résolution 2637 (2022), ainsi qu'aux recommandations formulées par le BSCI.

J'ai revu les priorités de ma présidence pour mieux refléter cette nouvelle phase de l'existence du Mécanisme. Pas plus tard qu'hier, j'ai présenté au Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux un projet de « cadre d'action pour mener à bien les fonctions », dans le droit fil de ma première priorité. Ma deuxième priorité consiste à promouvoir une direction efficace et une bonne gouvernance. J'entends démontrer la valeur de la transparence et de la responsabilité, et prouver qu'une institution aux ressources limitées peut continuer à fonctionner dans le respect des normes d'exécution les plus rigoureuses. Ma troisième priorité, en particulier dans la mesure où les affaires du Mécanisme qui concernent les crimes principaux sont achevées, est de veiller à ce que notre héritage commun en matière d'établissement des responsabilités soit préservé et qu'il envoie un message dissuasif fort.

Si chacune de ces priorités révèle une démarche plus orientée vers l'avenir, la planification méticuleuse à laquelle s'emploie le Mécanisme transparaît du projet cadre. Tenant compte du rapport établi par le Panel chargé d'évaluer les fonctions judiciaires et d'autres contributions, ce document détaillé rend compte des fonctions restantes du Mécanisme, des dates prévues pour leur achèvement et des cas de figure possibles pour l'avenir, notamment des solutions et des recommandations concernant le transfert



potentiel de ces activités. Il montre également que le Mécanisme s'attèle à identifier les domaines dans lesquels son efficacité peut être accrue en fusionnant, restructurant et rationalisant notre organisation et nos processus internes.

Nous avons déjà entamé les discussions au sujet de ce document avec le Groupe de travail informel et nous nous réjouissons de la possibilité qui nous est donnée de collaborer étroitement tout au long du cinquième examen à venir de l'état d'avancement de nos travaux. Comme les questions en jeu sont complexes, le Mécanisme a fait tout son possible pour présenter ce cadre au Groupe de travail informel en temps voulu. Nous sommes convaincus que les informations et les propositions présentées aideront le Conseil de sécurité à décider de l'avenir de nos diverses activités. Le Mécanisme a également coopéré en amont avec le BSCI dans le cadre de son évaluation des méthodes de travail de l'institution qui, cette fois, est axée sur l'engagement du Mécanisme envers les parties intéressées. La semaine dernière, le BSCI a présenté certaines des conclusions préliminaires sur le plan opérationnel et nous attendons avec intérêt de recevoir ultérieurement l'intégralité de son rapport.

Parallèlement à nos activités de planification pour l'avenir, nous répondons à des demandes d'assistance émanant de juridictions nationales, nous assurons le suivi des affaires renvoyées, nous gérons les archives, nous veillons à fournir une protection constante aux victimes et aux témoins et nous exerçons d'autres fonctions judiciaires continues. En d'autres termes, nous veillons à ce que les lourdes tâches que vous nous avez confiées soient accomplies au mieux de nos capacités. Bien que nous soyons en train de réduire nos activités, il reste encore beaucoup de travail à accomplir, et même si notre marge de progression est plus limitée, nous sommes conscients de la nécessité d'aller de l'avant.

Monsieur le Président,

Les anniversaires, la semaine dernière, de la Convention sur le génocide et de la Déclaration universelle nous rappellent ce que la communauté internationale peut accomplir lorsqu'elle répond collectivement aux menaces faites à ce qui constitue l'essence même de notre humanité. Dans le même temps, les décennies qui se sont écoulées depuis 1948 montrent que le droit international peut être lent à s'implanter, que les principes ne sont pas toujours soutenus par la pratique et que la progression de la justice est longue. Un certain temps est donc nécessaire pour que le processus puisse suivre son cours.

Dans les tribunaux ad hoc et au Mécanisme, nous avons été aux premières loges de ces évolutions. Nous avons vu que garantir la justice pénale internationale était un voyage laborieux et malaisé, un investissement à long terme qui nécessite un soutien allant bien au-delà du prononcé d'un jugement. Dans l'empressement à lancer les enquêtes et les poursuites, il semble que la communauté internationale ait sous-estimé l'importance de la fin du cycle de la justice eu égard à l'intégrité du projet tout entier. Et cela était compréhensible, puisqu'il n'existait pas de tribunal international pour montrer la voie.

Monsieur le Président,

Cela m'amène à évoquer certaines difficultés susceptibles de survenir après le prononcé de jugements, que le Mécanisme rencontre actuellement.

En ce qui concerne l'exécution des peines, par exemple, des difficultés imprévisibles il y a 30 ans ont récemment engendré d'épineux problèmes. Plusieurs personnes condamnées ont été renvoyées au quartier pénitentiaire des Nations Unies, à La Haye, par des États incapables de poursuivre l'exécution



de leurs peines, créant par là-même une charge tant pour le Mécanisme que pour l'État hôte et transformant en substance le quartier pénitentiaire en prison. Malheureusement, nous nous attendons à ce que la situation se répète dans les années à venir. La solution à ce problème est politique. Le Mécanisme a besoin de toute urgence que d'autres États se portent volontaires relativement à cette fonction relevant de son mandat, ou que les États actuellement chargés de l'exécution des peines acceptent de prendre en charge davantage de condamnés. Nous reconnaissons que les responsabilités liées à l'exécution des peines peuvent être lourdes, et nous saluons les efforts de nos 12 États chargés de l'exécution des peines, dont l'engagement avéré en faveur de la justice pénale internationale est source d'inspiration.

Je tiens également à rappeler la situation des sept personnes réinstallées au Niger, une autre difficulté qui n'aurait pu être prévue au moment de la création des Tribunaux ad hoc et qui requiert la ferme intervention des États. Le 27 décembre, cela fera deux ans que les personnes réinstallées sont de facto assignées à résidence, situation inacceptable qui aurait pu être facilement évitée si le Niger avait respecté l'accord qu'il a conclu avec l'Organisation des Nations Unies de les accueillir. Malgré les efforts déployés par le Mécanisme, aucune solution n'est encore en vue. Nous continuons d'y travailler et nous avons besoin de votre soutien. J'exhorte une fois encore les États à nous prêter main-forte par tous les moyens possibles en vue de régler la question une fois pour toutes.

Il nous faut mentionner par ailleurs les tentatives inquiétantes visant à affaiblir nos travaux et nos jugements. Je fais ici référence à la propension toujours plus grande à la négation du génocide et au révisionnisme, ainsi qu'à la glorification des criminels de guerre. Cela peut se traduire de diverses manières, notamment par l'utilisation des médias sociaux pour nier, banaliser ou justifier ce qui s'est passé au Rwanda et en ex-Yougoslavie. La négation du génocide nous concerne tous, et le meilleur moyen d'éviter de nouvelles atrocités passe par la protection de la vérité. Les États jouent un rôle déterminant pour faire barrage à ces propos et l'accès à l'information est un élément crucial dans ce domaine. Le Mécanisme fait ce qu'il peut, notamment par la création de centres d'information conformément à la résolution 1966 (2010) et par les précieuses activités de sensibilisation qu'il mène grâce aux subventions de l'Union européenne.

Naturellement, ces difficultés s'accompagnent d'autres difficultés, telles que le refus catégorique de certains États de se conformer aux décisions rendues par le Mécanisme aux premiers stades de la procédure. Ici, je rappellerais le refus persistant de la Serbie d'exécuter les mandats d'arrêt et ordres de transfèrement visant les accusés dans l'affaire d'outrage *Jojić et Radeta*. Pareil comportement, particulièrement dans le contexte d'un outrage au tribunal, vise à affaiblir le processus judiciaire engagé devant le Mécanisme. Il porte également directement atteinte à l'autorité du Conseil de sécurité. À cet égard également, nous demandons votre aide.

Monsieur le Président,

Pour conclure, le Mécanisme se tient prêt à coopérer dans le cadre de l'examen pour l'année 2024. Nous sommes déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de mener à terme, de manière optimale, les activités restantes. Que ces fonctions résiduelles à long terme soient exercées par le Mécanisme lui-même ou par une autre instance appropriée désignée pour prendre la relève, celles-ci doivent être menées à terme avec diligence. Notre précieux héritage — votre précieux héritage — exige que les travaux novateurs entamés par les Tribunaux ad hoc soient achevés d'une manière qui honore les promesses faites par les Nations Unies il y a 75 ans.



Je vous remercie de votre attention et serai heureuse de recevoir vos observations sur la voie à suivre.
